Conditions contractuelles

Comment suis-je indemnisé ?

Le Canton verse une aide financière forfaitaire pour le maintien permanent d'arbres-habitats vivants jusqu'à leur décomposition. Les arbres morts sur pied ne bénéficient d'aucune aide financière. La désignation et le marquage sont compris dans l'aide.

Aide de base	(CHF/arbre)
Feuillus ≥60 cm de diamètre ou <60 cm avec plsrs dendromicrohabitats	200
Résineux ≥70 cm de diamètre ou <70 cm avec plsrs dendromicrohabitats	200
Bonus	(CHF/arbre)
Chêne	+ 200
Arbre dont le diamètre à hauteur de poitrine est de ≥ 90 cm	+ 200
Arbre exceptionnel (avec photo, justificatif)	+ bonus (total max 1000)

Qui peut me renseigner ?

Pour plus d'informations, contactez le garde forestier de triage ou l'inspecteur d'arrondissement.

➢ Votre garde forestier

Quelles sont mes obligations ?

Vous vous déclarez prêts à renoncer entièrement à l'exploitation des arbres-habitats jusqu'à leur décomposition. Les travaux de bûcheronnage dans les environs ne doivent pas porter préjudice aux arbres-habitats. Vous marquez les arbres par un signe spécifique et vous les reportez sur un plan (travail confié au garde forestier).

© Rita Bütler

Référence :
Directive cantonale relative à la Biodiversité en forêt, CP 2020-2024.

Texte :
Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts, DGE-FORET, avril 2020

Plus d'informations sur :
-www.vd.ch/forets → Informations techniques → subventionnement des projets en forêt → biodiversité en forêt
- www.vd.ch/forets → Vos interlocuteurs par commune

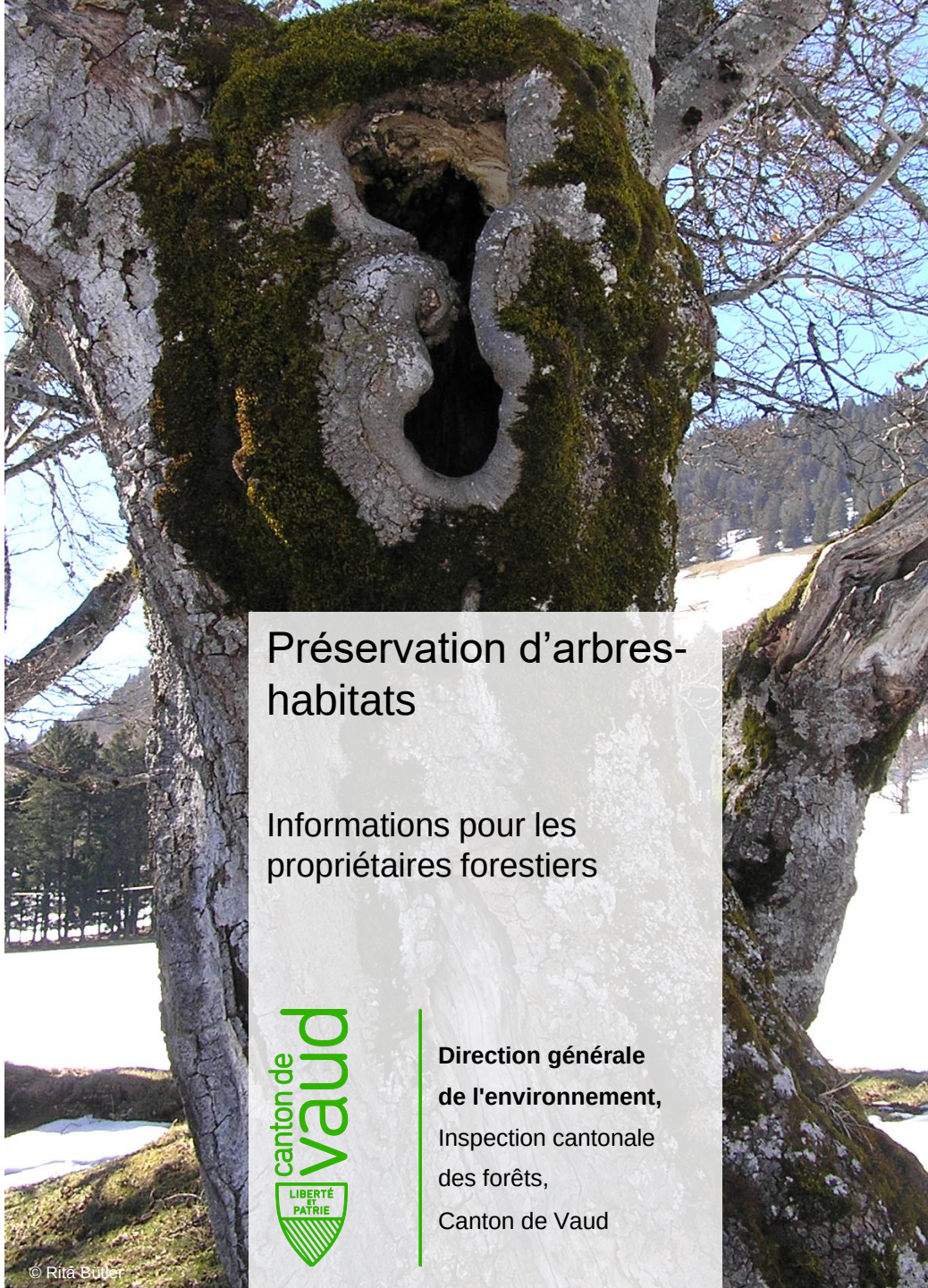
© Rita Bütler

Préservation d'arbres-habitats

Informations pour les propriétaires forestiers

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Direction générale de l'environnement,
Inspection cantonale des forêts,
Canton de Vaud

La biodiversité, de la vie dans ma forêt

Qu'est-ce qu'un arbre-habitat ?

Un arbre-habitat est un arbre particulièrement hospitalier pour différentes espèces animales et végétales. Sont considérés comme arbres-habitats :

- les très vieux arbres ou arbres gigantesques (feuillus ≥ 60 cm de diamètre et résineux ≥ 70 cm de diamètre),
- les arbres à cavités (racinaires, de pics, tronc creux, évolutives à terreau, remplies d'eau, ou creusées par des insectes),
- les arbres avec le tronc fendu, foudroyé, l'écorce décollée ou avec des plages sans écorce,
- les arbres à champignons, à lianes et gui ou à lichens foliacés,
- les arbres partiellement morts ou cassés,
- les arbres à coulées de sève actives,
- les arbres avec de gros nids d'oiseaux (rapaces, cigognes) ou de mammifères (écureuils).

Un arbre-habitat est laissé à la nature. Il accomplit le cycle biologique complet en forêt jusqu'à son effondrement et sa décomposition. Il est donc soustrait à toute forme d'exploitation.

Quel est l'intérêt des arbres-habitats ?

Comme leur nom l'indique, les arbres-habitats servent de lieu de vie pour de nombreuses espèces telles que le pic noir, les chauves-souris, la chouette de Tengmalm, la martre, le lucane cerf-volant, certaines mousses, lichens et champignons.

© Patrick Patthey

Parmi ces espèces, certaines sont rares et menacées en Suisse, en partie à cause d'une sylviculture tendant à récolter les bois avant que ceux-ci n'atteignent un âge suffisamment avancé pour y voir apparaître des structures d'habitat.

© Rita Bütler

Les arbres-habitats jouent également un rôle important dans le réseau écologique forestier, composé de réserves et d'îlots de sénescence. Ils constituent des relais et des habitats entre les aires protégées pour toutes les espèces liées aux vieux arbres et au bois mort (20-25% des espèces forestières en Suisse). Les arbres-habitats abritent prédateurs et parasites d'insectes ravageurs et contribuent à la capacité de résistance et de résilience de la forêt. Enfin, en plus de leur valeur naturelle, les arbres-habitats font également partie du patrimoine culturel de par leur âge respectable, leur morphologie étonnante ou leur taille imposante. Pour le promeneur, ces arbres peuvent susciter l'émerveillement grâce à leur esthétique si particulière. Le paysage forestier est ainsi diversifié et embelli par leur présence.
Pour que les arbres-habitats puissent remplir toutes ces fonctions, il est recommandé de maintenir entre 5 et 10 arbres par hectare.

© Rita Bütler

© Jérémy Marchon